



COMPTE-RENDU CSAL du 30/01/2024

Les élus du CSAL se sont réunis pour se prononcer sur le règlement intérieur du CSAL. Le vote n'a porté que sur le règlement initial et non sur les contre-propositions faites par la formation spécialisée de la Loire. Vos élus CFDT-CFTC ne comprennent pas que les discussions avec les partenaires sociaux ne soient pas prises en compte.

Vos élus ont voté contre.

Présentation du parcours de carrière : il aura lieu le 15 février 2024 et concerne les cadres A et A+. La thématique est la suivante : « Comment mieux accompagner les cadres et comment rendre plus visible les métiers de la DGFIP ? » La retraite et la rémunération sont hors champ. Des restitutions sont ensuite prévues auprès des délégations avant une remontée au niveau national qui donnera lieu à une synthèse nationale. **Vos élus CFDT-CFTC regrettent que le volet rémunération soit exclu des débats.**

La facturation électronique est reportée à 2026. En effet, plus de 60 % des entreprises ne savaient pas ce que signifiait passer à la facturation électronique et seulement 46 % des grandes entreprises et ETI ont débuté les travaux de mise en conformité. L'objectif et le périmètre ne sont pas modifiés et le report a été voté dans la loi de finances pour 2024. **Vos élus CFDT-CFTC s'interrogent sur les modalités de communication et d'accompagnement mises en œuvre par la DGFIP pour mener à bien ce projet d'envergure.**

Plan local de transition environnemental : chaque département a été invité à faire un choix d'action possible, en plus des actions imposées. Ce plan a été présenté en CSAL.

Une présentation des résultats de l'observatoire interne et du TBVS relatifs au département de la Loire a également été présenté. Même si l'ambiance de travail au sein des services est plutôt satisfaisante (73 % des agents) au sein du département, plusieurs autres points nécessitent de rester vigilant, comme les relations avec le public qui sont ressenties comme tendues pour un pourcentage d'agent de la Loire supérieur à la moyenne des agents des directions de même catégorie.

Divers :

- À terme, il y aura un seul PCRП dans la Loire sur deux sites et ce jusqu'au 31/12/2027.
- Devenir des services de Grüner : la réflexion est en cours et se fait avec le bailleur et le RPIE.

Vos élus CFDT-CFTC restent à votre disposition pour toute information ou pour vous accompagner au besoin.

Maryline LACPATIA et Philippe CHAMBERT